



Dégradation volontaire vs accident

Par **gégé**, le **12/05/2009** à **20:55**

Bonjour,rnrnDécembre dernier, à la sortie d'un bar, je suis avec des amis et m'appuie sur le capot d'une voiture....rnJe reparti, et le videur me rattrape en me disant que j'ai fait une bosse sur ledit capot. Je retourne sur place et m'excuse au propriétaire (qui avait été prévenu par le videur). Je lui laisse mes coordonnées et lui promet de régler les "dégats".rnrnJe rembourse donc a son assurance son capot.rnrnMais le propriétaire a porté plainte pour dégradation volontaire (pour des question d'assurance...!?)rnrnJe suis convoqué pour enquete (après 5 mois), sachant que j'ai tout remboursé depuis longtemps. J'assume l'accident mais pas son coté volontaire. Quels sont les risques que j'encours? Avez vous des conseils?rnrnps: je n'ai pas embelli "l'accident", il était reporté tel quel dans la plainte.rnrnMerci!

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2009** à **02:29**

BonjourrnrnVous ne risquez absolument rien. Aucun procureur ne vous poursuivra vu que la victime a été indemnisé et qu'aucun témoin ne puisse confirmer l'intention délictuelle.rnrnEn conséquence rendez vous au commissariat. Amenez la preuve de l'indemnisation et des courriers reçus. Faîtes une déposition des évènements. Donnez le nom de témoins.rnrnEt l'affaire s'arrêtera là. Le procureur classera sans suite.rnrnRestant à votre disposition.